

# Création de 3 000 places de prison en préfabriqué : 4 questions sur cette annonce de Gérald Darmanin

*Ouest-France*, par Marie Provot, le 14 avril 2025

Pour répondre à la problématique de « la surpopulation carcérale », le garde des Sceaux Gérald Darmanin a annoncé vouloir créer 3 000 nouvelles places de prison en préfabriqué dans des centres pénitentiaires existants, selon une information du « Figaro » publiée le dimanche 13 avril. Deux appels d'offres vont être lancés en mai et en juin.

Comme il l'a fait il y a quinze jours en Angleterre, le ministre de la Justice Gérald Darmanin s'est rendu en Basse-Saxe (Allemagne) le vendredi 11 avril 2025, au sein du complexe pénitentiaire de Meppen, une prison en préfabriqué. Avec lui, les quatre grandes organisations syndicales de la pénitencière - la CGT, le SPS, FO-surveillants et Ufap-surveillants -, qu'il cherche à convaincre de la pertinence de ce type de structures pour la France.

Malgré « les résistances » des surveillants pénitentiaires, il a annoncé au [Figaro](#) la création de [3 000 places de prison en préfabriqué](#) pour incarcérer les détenus en fin de peine, ou condamnés pour de courtes durées.

## 1. Quel est le projet du ministre de la Justice ?

Ces nouvelles structures préfabriquées sont aussi appelées « modulaires » par [le ministère de la Justice](#). « D'ici à 2027, voire 2028, je souhaite la création, sur les domaines pénitentiaires, de quinze structures de semi-liberté - soit 1 500 places - et 10 structures dédiées aux courtes peines - également 1 500 places. Soit en tout 3 000 places, constructibles en dix-huit mois. Nous lançons dès à présent une première structure de 50 places sur le domaine pénitentiaire de Troyes-Lavau (Aube), pour une livraison à l'automne 2026 », a ainsi indiqué le garde des Sceaux à nos confrères du *Figaro*.

Selon Joaquim Pueyo, le maire d'Alençon (Orne) et ancien directeur des prisons de Fresnes et de Fleury-Mérogis, ces bâtiments seront « sûrement en béton préfabriqué » afin « de répondre au maximum aux normes françaises ». Si tel est le cas, ils se rapprocheraient davantage de ceux visités par Gérald Darmanin en Allemagne, que du modèle anglais, fait d'une structure métallique.

Mais, pour Matthieu Quinquis, le président de l'Observatoire international des prisons (OIP) et avocat au barreau de Paris, « l'utilisation de ce matériau ne change pas la rapidité à laquelle les préfabriqués se dégradent, entraînant des conditions indignes pour les détenus et agents pénitentiaires ».

Il regrette également « le peu d'éléments communiqués ...] On peine à comprendre la manière dont ça va être mis en œuvre », jugeant que « si cela n'a pas été fait avant, c'est sûrement que cette idée n'est pas viable dans la durée. »

Ailleurs sur le web

## **2. Où seront implantées ces prisons en préfabriqué ?**

Le ministre de la Justice, Gérard Darmanin, a annoncé ce lundi 14 avril, le lancement de deux appels d'offres en mai et en juin, afin de construire ces 3 000 places de prison dans des centres pénitentiaires existants.

Le premier concernera des prisons de semi-liberté où les détenus passent la nuit et sortent la journée pour travailler, suivre une formation ou un enseignement. Le deuxième aura pour but de construire des prisons pour les personnes condamnées à de courtes peines, a-t-il précisé.

« Ce sont de vraies prisons, mais construites dans des usines comme l'ont fait nos amis anglais, comme l'ont fait nos amis allemands, qui nous permettent de gagner énormément de temps mais aussi d'argent », a précisé le ministre à l'issue d'une visite d'un site de production du constructeur Bouygues dans l'Oise, comme l'a rapporté *l'Agence France-Presse (AFP)*.

## **3. Ces préfabriqués seront-ils propices à des conditions de détention dégradées ?**

Ces structures permettent largement de raccourcir les temps de construction qui sont généralement « d'une dizaine d'années ». Des délais « très courts » qui laissent Matthieu Quinquis dubitatif. « On ne parle pas de construire une cabane au fond du jardin, mais bien un endroit où des personnes vont passer plusieurs mois ou années de leur vie. Et il y a des règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité lourdes à respecter. »

En France, un exemple de prison modulaire - faite d'anciens conteneurs maritimes - existe d'ores et déjà à Camp Est, en Nouvelle-Calédonie. « Ces lieux sont dans un état d'insalubrité hallucinant, entre l'absence d'isolation, la moisissure et la présence d'insectes en tout genre », ajoute l'avocat.

Alors, « le béton armé », « plus solide », s'avère être une meilleure solution que le métal, s'accordent Matthieu Quinquis et Joaquim Pueyo. Pour ce dernier, si l'on veut assurer de bonnes conditions de détention aux détenus, « il faudrait également avoir un détenu par cellule et renforcer le nombre de surveillants pour compenser la moindre sécurité des bâtiments pré fabriqués ».

Contacté à ce sujet, le cabinet de Gérard Darmanin n'a pas été en mesure de répondre à nos questions dans le temps imparti.

## **4. Ce type de construction peut-il pallier la surpopulation carcérale ?**

En France, certaines maisons d'arrêt sont surpeuplées jusqu'à parfois 180 %, voire 200 %. Publiés [début avril, les derniers chiffres de la pénitencier](#) affichent plus de 82 000 détenus pour 62 000 places net, et plus de 4 850 détenus dormaient sur un matelas à même le sol. Avec la création de ces 3 000 places de prison, Gérald Darmanin souhaite ainsi apporter une réponse d'urgence à cette surpopulation carcérale.

Un projet qui ne fait pas l'unanimité. Pour Matthieu Quinquis, « c'est mal considérer le problème » que de vouloir construire davantage. « La construction de places n'a jamais permis d'endiguer la surpopulation carcérale », poursuit-il. « Il faudrait plutôt réguler les entrées et sorties de détention en élaborant une nouvelle politique pénale », comme l'exige la Cour européenne des droits de l'Homme.

Ces nouvelles places sont une « réponse d'urgence » à l'engorgement des prisons, qualifié de « crise chronique » par Joaquim Pueyo. En moyenne, le temps de détention des détenus est de onze mois. « Considérés comme peu dangereux, ces prisonniers pourraient y purger leurs peines. » En parallèle, « une solution viable sur le long terme devra être développée », conclut le maire d'Alençon.